



AIDE PHARMACIEN : LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

*Abderrahim DERRAJI, Pharmacien d'officine
Fondateur de www.pharmacie.ma*

Journées Collabo Pharma 2016 - AGADIR

INTRODUCTION

- La pharmacie est une profession en **pleine mutation**.
- **La globalisation et l'uberisation** de tous les secteurs d'activité consacrera, à moyen terme ou à long terme, **l'hégémonie d'une poignée de multinationales** sur tous les services et les transactions conventionnels.
- L'environnement local est hostile à la pharmacie : Effritement du monopole...

Par conséquent :

*L'avenir de la pharmacie reste tributaire de **l'adaptabilité du pharmacien et de son équipe**.*

À L'INTERNATIONAL

France :

- Les pharmaciens craignent **l'uberisation et ses effets collatéraux** (Perte de CA et trafic des médicaments contrefaits).
- Les instances se sont mobilisées pour interdire la vente des médicaments aux **sites web non adossés à des pharmacies.**
- Les « Pure Player » ne peuvent, de ce fait, pas vendre de médicaments via Internet que dans **deux des 28 pays d'Europe.**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trouvez nous sur notre site internet www.ordre.pharmacien.fr

Trouvez nous sur nos réseaux sociaux :
@Ordre_Pharma
@IsabelleAdenot

Paris, le 30 mars 2016

Vente de médicaments sur Internet / Ordre national des pharmaciens
La Cour d'appel de Paris confirme l'interdiction de vente électronique
de médicaments par le site internet [1001pharmacies.com](http://www.1001pharmacies.com)

Dans le cadre du contentieux opposant le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) à la société commerciale eNova Santé, la Cour d'appel de Paris vient de confirmer la décision de première instance, qui avait enjoint eNova santé de cesser l'activité de vente électronique de médicaments sur son site Internet www.1001pharmacies.com.

Enfin, de bien d'autres États membres de l'UE (Allemagne, Espagne, Belgique, Luxembourg, etc.), a réservé cette activité aux seuls pharmaciens d'officine, ayant une pharmacie « physique ». Autrement dit, le site internet est le prolongement virtuel de l'officine. En sus, le législateur a prévu des règles spécifiques visant à donner au patient les garanties nécessaires en termes d'information et de conseil, de sécurité et de confidentialité.

Cette décision illustre la légitimité de l'intervention de l'Ordre lorsqu'il s'agit de préserver la santé publique.

Isabelle Adenot, Président du CNOP déclare : « L'Ordre est favorable à la modernité et au digital mais pas n'importe comment et surtout pas au détriment de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des soins. »

Elle ajoute : « L'Internet est un fait de société qui fait et fera sans cesse davantage partie du quotidien des Français et des professionnels de santé. Pour que le recours à l'internet joue un rôle positif, les internautes doivent être en confiance. Je me réjouis de cet arrêt qui confirme qu'on ne peut s'affranchir des règles en matière de dispensation de médicaments. Nous le rappelons en début d'année dans une campagne de communication : « le médicament n'est pas un produit comme un autre ». »

Les faits

Sous couvert d'un service appelé « Livraison de médicaments », le site [1001pharmacies.com](http://www.1001pharmacies.com), géré par la société eNova Santé, proposait en réalité aux patients de commander en ligne des médicaments, y compris sur ordonnance.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Anne-Laure Berthomieu
aberthomieu@ordre.pharmacien.fr
Tél : 01 56 21 35 90

PRPA
Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr
Sophie Mator sophie.mator@prpa.fr
Tél : 01 77 35 60 98

1001 PHARMACIES
www.1001pharmacies.com
Service Internet de l'Ordre des Pharmaciens

1001 PHARMACIES
www.1001pharmacies.com
Service Internet de l'Ordre des Pharmaciens

CONTACTS PRESSE

À L'INTERNATIONAL

EXERCICE OFFICINAL LATIN VERSUS EXERCICE ANGLOS SAXON

Pays Anglo Saxon : plus de permissivité vis à vis de certaines classes de médicaments jugées , à raison ou à tort, comme étant moins nocives (Ex : paracetamol) .

Les **lois européennes sont prépondérantes** par rapport aux lois des nations appartenant à la CE, par conséquent **les états doivent se conformer aux lois européennes.**

Le **mode de rémunération classique** basé sur une simple marge devrait faire place à une **rémunération sous forme de forfait par ordonnance et ou par produit.** (Le pharmacien perçoit une rémunération en échange de son expertise : Belgique, Suisse France en cours)

À L'INTERNATIONAL

Exemples de nouvelles missions HPST:

- Prise en charge des **patients sous AVK** (iatrogénie).
- Prise en charge des asthmatiques : **améliorer l'observance aux traitements.**
- Prise en charge du **diabétique dans le cadre de l'ETP.**
- Observance des **personnes âgées!**
- **Vaccination** : (France en cours)
Tunisie déjà en vigueur, Nouvelle Zélande, ...

J'aime 2 Twitter G+ 0

Communiqué de presse

03/05/2012

La loi HPST, c'est le moment d'en parler !

La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » qui fêtera ses deux ans au mois de juillet, reconnaît aux pharmaciens d'officine la possibilité d'exercer de nouvelles missions. Celles-ci impliquent l'acquisition de réflexes et une organisation différente au sein de l'officine. Cette mise en œuvre nécessite que les pharmaciens soient informés, mobilisés et motivés ; c'est dans cette optique que le court-métrage « La loi HPST, c'est le moment d'en parler » a été réalisé à l'initiative du Conseil central des pharmaciens d'officine de l'Ordre national des pharmaciens.

De nouvelles missions, un nouveau métier

La loi HPST a instauré de profondes modifications du métier de pharmacien d'officine en consacrant l'exercice par ce dernier de nouvelles missions de service public. Prévention et dépistage, conseils personnalisés, correspondant d'équipe de soins, etc., sont autant de domaines dans lesquels le pharmacien peut dorénavant s'impliquer, confirmant son rôle clé dans notre système de santé, pour une meilleure coordination des soins. S'approprier ces missions, offrir au patient le soin le plus personnalisé possible... Tels sont les objectifs à atteindre pour les pharmaciens. Un cheminement dans lequel l'Ordre les accompagne, notamment grâce à ce film.

Un film pédagogique pour impliquer les pharmaciens

C'est l'une des missions de l'Ordre que d'inclure les pharmaciens d'officine à remplir pleinement leur rôle d'acteur de soins. Or en pratique, de nombreux pharmaciens manquent d'informations concrètes sur ces nouvelles missions. Afin de pallier ce déficit, le Conseil central de la section A de l'Ordre national des pharmaciens a réalisé un film de quelques minutes mettant en scène deux pharmaciens discutant de leurs rôles et missions, pour mettre en lumière les évolutions professionnelles induites par la loi.

L'Ordre encourage et accompagne les pharmaciens

Le film illustre des situations auxquelles les pharmaciens d'officine peuvent être confrontés au quotidien dans le cadre de ces missions. À travers un dialogue entre deux pharmaciens, il s'efforce de lever certaines réticences : manque de place pour installer l'espace de confidentialité, manque de temps pour être en mesure d'assumer ces nouvelles responsabilités... et y apporte des réponses concrètes. Ces nouveaux comportements « sécurité-santé » permettent au pharmacien d'officine d'être réellement présent dans le parcours de soins des patients, et redonnent à son statut de spécialiste du médicament toute sa signification. Un pharmacien davantage impliqué dans la prévention et qui développe des relations privilégiées avec sa clientèle, oeuvre pour une meilleure coordination des soins et un système de santé plus efficient.

Informations pratiques

Le film a été envoyé à chaque Conseil régional de l'Ordre. Les conseillers ordinaires en région le présenteront à leurs confrères lors de différentes manifestations tout au long de l'année. Le film est disponible sur le site de l'Ordre www.ordre.pharmacien.fr, dans la rubrique « Zoom sur » en page d'accueil et dans l'Espace pharmaciens ; et sur YouTube et Dailymotion.

À L'INTERNATIONAL

QUÉBEC 2011 : NOUVELLES MISSIONS

Un pharmacien passionné et généreux - L'Ordre des pharmaciens du Québec remet le nouveau Prix Innovation à Simon Lessard

Montréal, le 9 juin 2011 – C'est dans le cadre du Rendez-vous 2011, qui se tenait sur le thème « La pharmacie de demain commence aujourd'hui », que l'Ordre a remis le tout premier Prix Innovation à un pharmacien passionné par son travail, Monsieur Simon Lessard, de la région de Laval.



Pharmacien propriétaire à Chomedey, Simon Lessard se décrit lui-même comme un éducateur entrepreneur. Diplômé de l'Université Laval en pharmacie et possédant également un MBA en gestion pharmaceutique de la même université, Simon Lessard a fondé, il y a maintenant trois ans, la Clinique des maladies respiratoires. Exemple parfait d'interdisciplinarité, cette clinique située à Laval est spécialisée dans l'enseignement auprès des patients atteints d'asthme et de maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) et assure leur suivi. Après chaque formation, un résumé est transmis au médecin traitant. De plus, les pharmaciens de la clinique font également des consultations et des suivis pour favoriser l'arrêt tabagique.

Des dépistages de l'apnée du sommeil sont réalisés par des inhalothérapeutes. La clinique suit plus de 200 patients.

Après chaque amorce d'un nouveau traitement pharmacologique pour des problèmes d'asthme ou de MPOC, un suivi téléphonique est effectué par un pharmacien dans le but d'évaluer l'efficacité et la tolérance du médicament. Cette clinique réalise aussi des tests de spirométrie (mesure de la capacité respiratoire qui permet de dépister certaines pathologies respiratoires ou d'en suivre leur évolution). Ces tests sont réalisés par des inhalothérapeutes qui participent étroitement à l'ensemble des activités de la clinique.

Preuve de dévouement de Simon Lessard, la clinique est un organisme à but non lucratif dont l'ensemble des fonds collectés sont remis à l'Association pulmonaire du Québec. « L'expression *jumeler l'utile à l'agréable* me paraît fort à propos pour décrire le projet de notre jeune pharmacien » a mentionné la présidente de l'Ordre, Diane Lamarre, lors de la remise du prix. « Le mot générosité en représente bien aussi l'esprit ».

Une étude réalisée par des étudiants en doctorat professionnel de pharmacie de l'Université de Montréal auprès de 50 patients suspectés ou déjà diagnostiqués d'asthme ou de MPOC et suivis à la Clinique des maladies respiratoires, a permis de démontrer que 71 % des suggestions faites par les professionnels de cette clinique avaient été totalement acceptées par les médecins, un autre 9 % l'a été en partie. De plus, 56 % des participants à l'étude ont dit voir leur état s'améliorer à la suite de leur visite, 64 % ont vu leur score s'améliorer selon le test de 30 secondes de l'asthme.

Le Prix Innovation a été créé en 2011 par l'Ordre des pharmaciens du Québec afin de récompenser un pharmacien s'étant distingué dans son milieu par la prestation de soins pharmaceutiques de qualité, à caractère innovateur et ayant eu un impact sur le mieux-être de la population.

- 30 -

Source :
Ordre des pharmaciens du Québec
Dorothée Philippon, conseillère en communication
Tél. : 514 284-9588, poste 322 / dphilippon@opq.org

QUÉBEC 2016 : E-SANTE

La pharmacie 3.0, le futur est à nos portes

PUBLIÉ LE VENDREDI 16 OCTOBRE 2015 À 20 H 00 | Mis à jour le 17 octobre 2015 à 11 h 01

Un pharmacien de la région de Montréal mène une expérience unique auprès d'un groupe de personnes âgées. Roger Simard utilise des appareils électroniques mobiles pour suivre l'état de santé de ses clients à distance.

Un texte de Daniel Carrière  de l'émission *Découverte*

Pour tester son concept, qu'il appelle la pharmacie 3.0, Roger Simard a recruté une quarantaine de personnes âgées de la résidence le Savignon, à Lachine. Les participants sont tous autonomes, mais certains ont des maladies chroniques comme le diabète.

Les participants sont âgés de 65 à 89 ans et la plupart utilisent pour la première fois des appareils électroniques. Dans son projet de santé connecté, Roger Simard mesure à distance le poids, l'activité physique, la glycémie et la tension artérielle de ses patients. Chaque fois qu'un patient entre une donnée biométrique sur sa tablette électronique, l'information est immédiatement relayée au comptoir du pharmacien.



A light gray world map is visible in the background of the slide, showing the outlines of continents and oceans. A yellow horizontal bar is positioned across the middle of the slide, containing text.

À L'INTERNATIONAL

La profession évolue, ceci aura des répercussions sur le travail de l'équipe officinale qui doit acquérir **de nouvelles compétences** pour s'adapter à cette évolution inéluctable.

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

EN THÉORIE

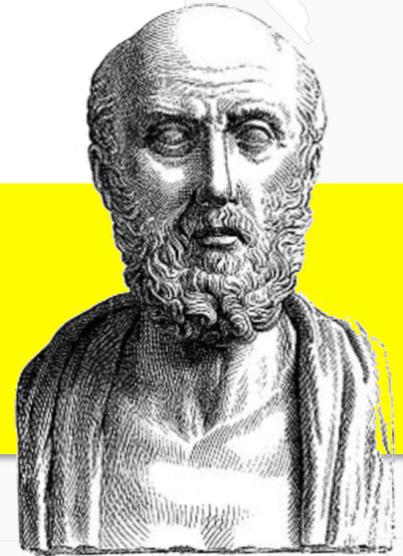
- Exécutent des prescriptions en traquant les contre-indications et les surdosages.
- Assurent des conseils.
- Contribuent à améliorer l'observance aux traitements.
- Notifient les effets indésirables au CMPV (Pharmacien).
- Contribuent aux campagnes sanitaires : Contraception, allaitement maternel, etc.
- Préparations, gestion de stock , etc.

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

EXERCICE PRATIQUE :

« **Primum non nocere** »

« d'abord, ne pas nuire »



Hippocrate
460 av. J.-C.,
Kos, Grèce

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

EN PRATIQUE

- L'exercice « théorique » fait place à un exercice souvent dicté par le contexte socioéconomique du patient.
- L'exercice peut varier d'une pharmacie à une autre. (Respect de la législation, la notion de responsabilité).
- La limite entre l'exercice officinal et l'exercice de la médecine peut s'estomper.

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

EN PRATIQUE

- Même si tous les pharmaciens et les CEP sont conscients qu'il ne faut pas dispenser certains familles de médicaments sans une prescription en bonne et due forme, la réalité est toute autre!

Les antibiotiques : multirésistance (Peu d'antibiotiques en cours de dvp).

Les corticoïdes : iatrogénie avérée.

Les anti-inflammatoires : toxicité souvent sous estimée.

Etc.

ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER ET LAXISME!

- En cas de crise d'asthme on peut envisager de « dépanner » un asthmatique en lui renouvelant un corticoïde!
- Mais, est ce que c'est normal de « vendre » un corticoïde à une patiente pour l'aider à prendre du poids?

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

EN PRATIQUE

- À travers ces exemples, on est en droit de **nous poser des questions sur la qualité de nos prestations.**
Exemple : Dispensations, préparations, suivi des périmés, respect de la chaîne du froid, conseils, etc.
- Qualité à l'étranger :
 - Formation du pharmacien qui entame une démarche qualité.
(Pour dépouiller l'exercice de « ses travers »)
 - BPO.
 - Sociétés spécialisées. (Certification)
 - Sites Web du conseil de l'Ordre français dédiés à la qualité.



évaluation
Qualité
officine



Accueil
Qualité
Officine

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

Pourtant on peut faire du « **CONSEIL RESPONSABLE** » :

Exemple : Un enfant qui a de la toux + fièvre + écoulement nasal.
La maman insiste pour avoir une Amoxicilline + suppo +...

Maladie virale : Pas besoin d'antibiotique (multirésistances).

Un conseil responsable:

Sérum physiologique + un antipyrétique et surveiller l'évolution de la maladie.

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

VIGILANCE!

Quand on a pas le choix, il faut au moins rester vigilant!

- Femme enceinte.
- AVK.
- Diabétique (Anti-inflammatoire).
- Nourrisson.
- Glaucome.
- Personne âgée.
- Épileptique, etc.

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

- Pour améliorer l'exercice et contribuer à une prise en charge optimale du patient et particulièrement les malades chroniques, **le pharmacien a besoin d'une ÉQUIPE BIEN FORMÉE.**
- Généralement, **les CEP rendent de loyaux services aux patients et ils jouissent d'un bon capital confiance.** Malheureusement, et en dehors de quelques exceptions, la formation est assurée par le pharmacien (En général, ils apprennent sur le tas!).
- **Un stage aussi complet soit-il et même une bonne expérience ne vient pas à bout de certaines lacunes dûes à l'absence d'une formation de base.**

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

Disparité entre les CEP :

- Niveau scolaire (À relativiser).
- Maîtrise des langues (Arabe, amazigh, **français**, espagnol voire l'anglais ou l'espagnol dans certaines zones du Nord).
- Dévouement et l'amour du métier. (choix ou obligation)
- Environnement.

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

FORMATION DE BASE OU MISE À NIVEAU

- Nouveaux ou anciens : l'approche est différente.
- La **tranche d'âge** est également à prendre en considération.
- **L'expérience est à évaluer** pour faire une formation adaptée.
- Prendre en considération **les modules qui seront prévus dans le projet de formation postuniversitaire des pharmaciens.**

Ex : Si le pharmacien suit une formation pour accompagner la planification familiale les CEP gagneraient à bénéficier d'une formation adaptée.

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

FORMATION DE BASE OU MISE À NIVEAU

- Cette formation doit répondre aux **besoins sanitaires du pays** et de la région. (*Collaboration avec les délégations régionales ou d'autres départements du Ministère de la Santé.*)
- Elle doit être **éthique et non partisane.**
- Elle doit **faire l'objet d'évaluation.**
- Peut être **présentielle ou par E-Learning** pour les pharmacies des régions enclavées voire mixte.

QU'EN EST-IL AU MAROC ?

COMMISSION?

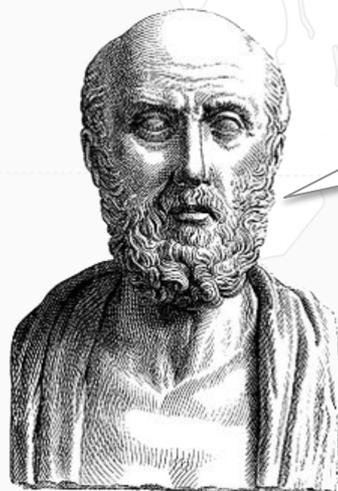
- Associations et syndicats..... des CEP : Comment les impliquer et profiter de leurs expériences
- Associer les instances professionnelles (Syndicat, Ordre , etc.)?
Ex : Tunisie
- Financement (OFPPT) ?
- Laboratoires partenaires ?
- Écoles privées ou Facultés ou?
- Formation diplômante ou non ?

CONCLUSION

- Quel est le profil du CEP dont on a besoin à court et à moyen terme ? Est ce qu'on continuera à les « former » comme avant ou faut-il exiger des diplômes pour tout nouveau CEP?
- La formation de base et ou la mise à niveau devraient s'adapter au profil du CEP.
- Mettre en place une commission qui préparera un projet global et réfléchi de la FC. Celle-ci ne peut être contraignante que pour certaines tranches d'âge des CEP.

Des milliers de CEP pratiquent leur métier avec **responsabilité et abnégation**. On devrait valoriser davantage leur apport à la prise en charge du malade.

On devrait aussi réfléchir à la mise en place urgente de modules de formation visant à **sécuriser l'apport du pharmacien et de son équipe dans la prise en charge du patient**.



« **Primum non nocere** »